

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 MAI 2010**

Délibération
n° 2010.05.065

**Election des membres
de la commission
d'appel d'offres**

LE VINGT SEPT MAI DEUX MILLE DIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **20 mai 2010**

Secrétaire de séance : Françoise LAMANT
Scrutateur : Patrick BOUTON

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Anissa ACHARKI, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Michel GERMANEAU, Sébastien GOURET, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Redwan LOUHMADI, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Catherine DESCHAMPS à Michel BRONCY, Janine GUINANDIE à Philippe LAVAUD, Maurice HARDY à Patrick BOUTON, Cyrille NICOLAS à Nadine GUILLET

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Catherine PEREZ par Redwan LOUHMADI, Frédéric SARDIN par Anissa ACHARKI

Excusé(s) :

ORGANISATION DE LA STRUCTURE

Rapporteur : Monsieur le Président

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Dans le cadre des procédures de passation de marchés publics, la commission d'appel d'offres est chargée, notamment de l'ouverture des candidatures et des offres, de l'agrément des candidats, de l'attribution des marchés formalisés ou/et de la déclaration infructueuse des offres et d'émettre un avis sur les avenants dépassant 5% du montant du marché initial et sur les discussions préalables à la passation d'un marché négocié.

Elle est composée :

- du président du conseil communautaire ou de son représentant non membre de la commission, autorisé par délégation
- de 5 membres titulaires,
- de 5 membres suppléants.

Les listes déposées par les candidats doivent être composées d'un nombre égal de titulaires et de suppléants. Elles peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

L'élection des membres de la commission d'appel d'offres a lieu à bulletin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

En cas d'égalité de restes, le mandat revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le mandat est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Par courrier du 8 avril 2010, Monsieur Dauré a fait part de sa démission de la commission d'appel d'offres dont il est membre titulaire par la délibération n°73 du conseil communautaire du 22 avril 2008.

L'article 22 du code des marchés publics précise qu'« ...il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire par le suppléant inscrit sur la même liste et venant après le dernier titulaire élu... Le remplacement du suppléant devenu titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier. ».

Cette disposition ne trouve pas à s'appliquer à la commission d'appel d'offres du GrandAngoulême puisqu'une seule liste s'étant présentée, tous les candidats ont été élus. Il n'y a donc pas de candidats pouvant assurer le remplacement en cas de démission. Par conséquent, il doit être procédé au renouvellement intégral de la commission d'appel d'offres (article 22 III alinéa 4 du code des marchés publics.).

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 6 mai 2010,

Je vous propose la liste des cinq membres titulaires et cinq membres suppléants suivante :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
MM. Gérard DEZIER Nicolas BALEYNAUD Yves BRION	MM. Jean PATIE Christian RAPNOUIL Jean-Pierre GRAND Jean-Claude BESSE
Mmes Marie-Noëlle DEBILY Martine RIVOISY	Mme Brigitte BAPTISTE

Constatant, après information des délégués communautaires, l'absence de dépôt d'une autre liste, il est procédé au vote à scrutin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 59

Nombre de bulletins : 59

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 7

Suffrages exprimés : 52

La liste ci-dessus est élue à l'unanimité.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 02 juin 2010	<u>Affiché le :</u> 02 juin 2010